



Pézenas, le 26 juillet 2023

**Objet : Mise à jour du registre des personnes vulnérables.**

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L.2212-2 et L.2212-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Ville et le CCAS de Pézenas ont mis en place le registre des personnes vulnérables et isolées de plus de 65 ans ou en situation de handicap.

Afin d'être le plus opérationnel possible en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence (plan canicule, plan grand froid, épidémie, etc.), ce registre doit être mis à jour régulièrement pour permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes enregistrées.

Je vous invite donc à compléter et à nous renvoyer la fiche ci-jointe par voie postale ou à la déposer au CCAS, 10 rue Massillon 34120 PEZENAS.

Il est également possible de la télécharger sur le site internet de la Ville et de la renvoyer à l'adresse [ccas@ville-pezenas.fr](mailto:ccas@ville-pezenas.fr)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

*Cordialement*

Armand RIVIERE  
Président du CCAS  
Maire de Pézenas